

Suite à la convocation en date du 8
janvier 2025,
Le quorum n'ayant pas été atteint le 28
Février 2025,
Le Comité Syndical réuni de plein droit à
Aire sur la Lys, le 7 mars 2025

Étaient présents :

Mme Chevalier, MM. Beauchamp, Bezirard, Borrewater, Cambien, Dissaux, Houssin,
Waymel

Étaient excusés :

Mmes Delrue, Duwicquet, Goube, MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Dieusart,
Haesebroeck, Hocq, Ledoux, Legrand, Mequignon, Perin

Vu le rapport n° 09-25

DECIDE

- de réaliser un local dans les bâtiments de l'usine d'Aire sur la Lys, dédié à la sécurisation des sites,
- de passer le marché correspondant,
- d'imputer les sommes correspondantes au budget,
- d'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de ces opérations (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

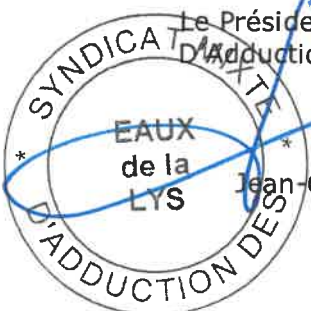
VOTANTS : 8

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président du Syndicat Mixte
D'Adduction des Eaux de la Lys
Jean-Claude DISSAUX



RAPPORT : 09-25**SYNDICAT M
DES EAUX DE LA LYS****OBJET : Sécurisation des installations – Création d'un nouveau local**

Dans le cadre des travaux en cours visant à sécuriser l'ensemble des sites du SMAEL, il est nécessaire de créer un nouveau local dédié sur le site de l'usine d'Aire sur la Lys. La spécificité des travaux correspondants n'entre pas dans le champ de compétences des entreprises titulaires des lots 1 et 2 du marché de sécurisation.

Il est donc nécessaire de lancer une consultation distincte.

La fonction principale de ce local sera de recevoir, sur plusieurs écrans, les images de vidéosurveillance de l'ensemble des sites et d'y détecter d'éventuelles intrusions.

Il aura les dimensions approximatives de 5,00 x 3,00 m et se situera dans le local basse tension de l'usine, où un espace approprié est disponible suite aux travaux de reprise des câbles et armoires électriques réalisés par l'exploitant.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises : TRIONE, NOURRY et PERU BOUDRY. La procédure de mise en concurrence est conforme aux articles R2121-1, R121-5 et R2122-8 du Code de la Commande Publique.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- La réalisation d'un local dans les bâtiments de l'usine d'Aire sur la Lys, dédié à la sécurisation des sites,
- La passation du marché correspondant,
- L'imputation des sommes correspondantes au budget,
- L'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de ces opérations (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

Vu, le **17 FEV. 2025**

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX